

## FICHE 23

# AUGMENTER LES RÉMUNÉRATIONS

### La CGT propose

L'augmentation des salaires, la réduction de la part variable de la rémunération, la reconnaissance des qualifications et la linéarité des carrières ; la revalorisation de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique, et le rattrapage de la rémunération perdue depuis la désindexation de la valeur du point.

La question du pouvoir d'achat est une question primordiale, elle revêt non seulement une dimension sociale mais également économique. De plus, elle constitue un levier important de mobilisation tout en étant au cœur des préoccupations des personnels.

La reconnaissance des qualifications acquises et mises en œuvre aujourd'hui que ce soit en termes de structuration de l'emploi et de doctrine d'emploi doit se traduire par une phase de promotions massives et de reconnaissance salariale.

L'enjeu est l'adéquation entre position statutaire ou contractuelle et poste occupé prenant en compte l'évolution des conditions d'exercice des missions qui exige la mise en œuvre de nouvelles qualifications.

### Ce qui existe aujourd'hui

Lorsque nos salaires, nos pensions, nos ressources sont trop basses, lorsque nos diplômes et nos qualifications ne sont pas suffisamment reconnus et rémunérés nous ne pouvons pas vivre correctement.

Le gel du point d'indice dans la Fonction publique a provoqué une perte de 28% de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 et le tassement des grilles de rémunération. La situation est similaire dans le secteur privé, les revenus minimaux restent toujours insuffisants pour vivre et les revenus dits intermédiaires se « smicardisent ».

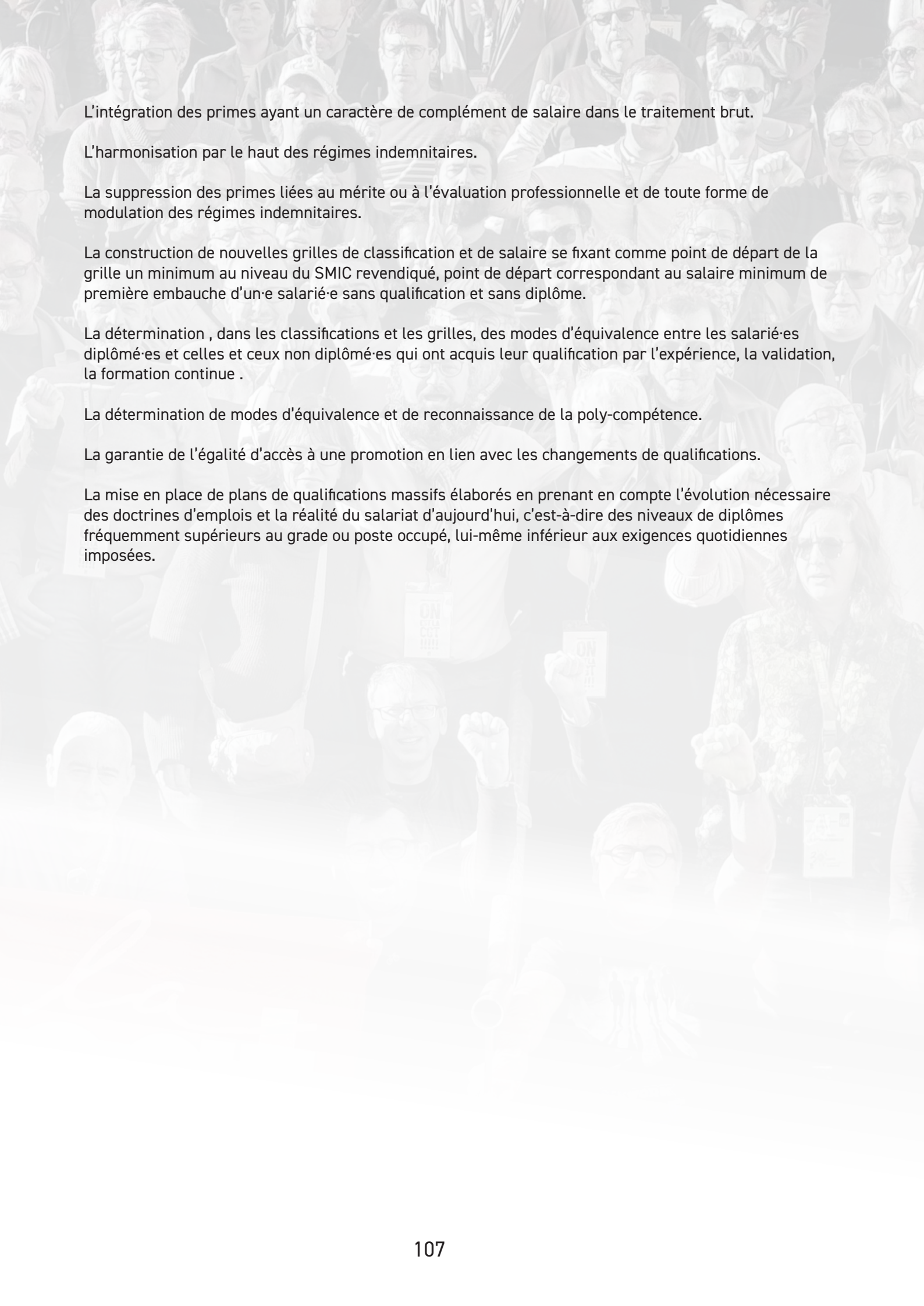
Pour compenser partiellement l'insuffisance des revenus, les primes (Rifseep, intéressement et autres primes variables...) ont pris de plus en plus d'importance. L'effet attendu par les employeur-euses est immédiat : c'est la casse des collectifs de travail par l'individualisation et la mise en concurrence des personnels, l'acharnement au rendement au détriment de la santé, de la vie personnelle, de la qualité du travail.

### Les moyens pour y parvenir

L'abrogation de tous les systèmes de rémunération au mérite et la garantie qu'au bout d'une carrière professionnelle, chaque travailleur et travailleuse obtienne au minimum le doublement de son salaire d'embauche ("à valeur monétaire constante" et hors actions de formation qualifiante et de promotion particulière).

Garantir des augmentations régulières de tous les éléments du salaire de base, en commençant par indexer les salaires et la valeur du point d'indice de la Fonction publique sur le coût de la vie.

L'application de mesures de rattrapage des pertes intervenues les années antérieures, et dans l'immédiat une augmentation de 65 points d'indice.



L'intégration des primes ayant un caractère de complément de salaire dans le traitement brut.

L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires.

La suppression des primes liées au mérite ou à l'évaluation professionnelle et de toute forme de modulation des régimes indemnitaires.

La construction de nouvelles grilles de classification et de salaire se fixant comme point de départ de la grille un minimum au niveau du SMIC revendiqué, point de départ correspondant au salaire minimum de première embauche d'un·e salarié·e sans qualification et sans diplôme.

La détermination , dans les classifications et les grilles, des modes d'équivalence entre les salarié·es diplômé·es et celles et ceux non diplômé·es qui ont acquis leur qualification par l'expérience, la validation, la formation continue .

La détermination de modes d'équivalence et de reconnaissance de la poly-compétence.

La garantie de l'égalité d'accès à une promotion en lien avec les changements de qualifications.

La mise en place de plans de qualifications massifs élaborés en prenant en compte l'évolution nécessaire des doctrines d'emplois et la réalité du salariat d'aujourd'hui, c'est-à-dire des niveaux de diplômes fréquemment supérieurs au grade ou poste occupé, lui-même inférieur aux exigences quotidiennes imposées.